

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beaucaire, 24 février 2020

### Le Centre de Tri Ecoval 30 en grève depuis le 24 février 2020, Sud Rhône Environnement met en place des procédures de traitement des déchets alternatives.

Compétent en matière de traitement des déchets ménagers sur 54 communes réparties dans les intercommunalités de Beaucaire, Arles, de la vallée des Baux-Alpilles, Uzès et de Nîmes, le syndicat mixte Sud Rhône Environnement (SRE) est en conflit depuis 5 ans avec l'entreprise beaucairoise ECOVAL 30 à propos du paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes.

ECOVAL 30, filiale d'EDF Renouvelables, est, depuis 2001, chargée par Délégation de Service Public, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers collectés dans les EPCI membres de Sud Rhône Environnement.

Depuis ce lundi 24 février 2020, les employés du Centre de Tri ont décidé de se mettre en grève. Un signe de contestation compréhensible puisque dès le 3 mars prochain, tout laisse à penser que la liquidation judiciaire de l'entreprise beaucairoise sera prononcée par le Tribunal de Commerce de Nîmes.

#### **Quelles conséquences pour les usagers ?**

Aucune, affirme Le Président de Bernard Dupont, tout est actuellement mis en œuvre pour orienter les flux de déchets vers des exutoires compétents, en totale conformité avec le Code de la Commande Publique. Les agents de SRE travaillent depuis plusieurs mois sur des procédures alternatives au Centre de tri Beaucairois. Une anticipation qui démontre l'investissement du syndicat envers ses adhérents et ses habitants.